

Les supports documentaires à la cité des métiers de La Villette

Fonctions et limites

Lorsque l'on met en place et gère des équipements culturels, surtout consacrés aux sciences et techniques, le risque est grand de ne les voir utilisés que par les groupes scolaires captifs ou par nos concitoyens déjà nantis culturellement. Mais, qu'en est-il de ceux qui ne se considèrent pas spontanément concernés par la science et la technique et qui sont d'ailleurs une grande majorité ? Faute d'une offre susceptible de s'adresser à eux, de tels équipements culturels risqueraient de renforcer les inégalités plus que de les réduire.

Olivier Las Vergnas

Directeur de la cité des métiers de la Cité des sciences et de l'industrie
o.lasvergnas@cite-sciences.fr

De ce constat est née l'idée que la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) ne devait pas seulement proposer des contenus « scientifiques et techniques » sous forme d'expositions, conférences et collections documentaires au sens classique du terme ; il fallait aussi y développer des centres de services répondant aux préoccupations concrètes induites pour chacun par les évolutions scientifiques et techniques. Ainsi sont nées voici neuf ans la « cité des métiers » et, très récemment, la toute nouvelle « cité de la santé ».

Au-delà de l'idée, répandue aujourd'hui, que les équipements culturels doivent être aussi ouverts aux publics les moins spontanément consommateurs d'offres culturelles, il s'agit de se souvenir que c'est le partage du savoir entre toutes les catégories sociales qui justifie l'investissement de budgets publics, c'est-à-dire « d'intérêt général » dans leur création et leur fonctionnement. Et, pour pouvoir

« rendre accessibles à tous les avancées des sciences, des techniques et du savoir-faire industriel¹ », encore faut-il avoir trouvé un moyen d'en montrer l'intérêt à la majorité de nos concitoyens qui en ont plutôt été dégoûtés sur les bancs de l'école².

Neuf ans d'expérience, deux millions et demi d'usagers

La cité des métiers de La Villette a ouvert ses portes en mars 1993 au sein de la CSI, en connexion avec sa médiathèque. La finalité de cette plate-forme coanimée par une di-

1. « Rendre accessibles à tous les avancées des sciences, des techniques et du savoir-faire industriel » : définition de l'objet de la Cité des Sciences et de l'industrie dans son décret fondateur.

2. Quoi de plus normal d'ailleurs, puisque notre système éducatif utilise la réussite scolaire (en particulier en sciences) comme principal moyen de sélection et de détection des élites ?

Olivier Las Vergnas est directeur de la cité des métiers, chef de projet de la cité de la santé et délégué à l'insertion et à la formation professionnelles de la Cité des sciences et de l'industrie. Il est également président de l'Association française d'astronomie. Il est docteur ès sciences de l'univers et statisticien. Il a, entre autres, coproduit la série documentaire « Le temps des souris » avec le fonds social européen et France 5 sur le site de la Cité des métiers, et vient de collaborer à l'ouvrage collectif en ligne Apprendre autrement aujourd'hui (<http://www.cite-sciences.fr>).

zaine d'organismes³ n'a pas varié depuis cette date : répondre aux préoccupations des citoyens de tout statut en ce qui concerne leur orientation ou leur évolution professionnelle. Cinq objectifs sont traités et structurent l'offre : « choisir son orientation », « trouver un emploi », « trouver une formation », « changer sa vie professionnelle », « créer son activité ». Quotidiennement, un millier d'usagers se rendent dans ses 600 m² pour y utiliser le fonds documentaire (5 000 documents imprimés et 40 écrans donnant accès à des sélections de bases de données et d'outils) et pour bénéficier d'entretiens de conseil sans rendez-vous (de 100 à 200 par jour selon les périodes). Ils peuvent également participer à une douzaine de forums, rencontres ou ateliers collectifs chaque mois⁴.

Un concept de plate-forme de service qui essaime et s'adapte

Sur ce modèle, fonctionnent aujourd'hui six autres « cités des métiers » : Belfort, Nîmes, Côtes-d'Armor,

3. Les 10 partenaires coanimant la cité des métiers de La Villette sont l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), la Boutique de gestion de Paris, le Centre d'études supérieures industrielles (CESI), le Centre interinstitutionnel de bilan de compétences (CIBC) de l'Est francilien, le Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi (CIME), le Centre d'information et d'orientation (CIO) Mediacom, le Centre national d'enseignement à distance (CNED), et la Délégation académique à la formation continue (DAFCO) de Paris.

4. La description détaillée de la cité des métiers et son programme mensuel sont disponibles en ligne à : <http://www.cite-sciences.fr/citedesmetiers>

Les pôles « choisir son orientation » et « changer sa vie professionnelle » à la cité des métiers. Clicbé : CSI/Richard Lamoureux.

Milan, Gênes et Belo Horizonte (dans l'État de Minas Gerais, au Brésil), et on devrait, prochainement, assister à la mise en service de celles de Marseille, de la Guadeloupe et de Porto⁵. Ces structures respectent un même cahier des charges définissant le label « cité des métiers », label déposé et administré comme une franchise gratuite par la Cité des sciences et les partenaires concernés. Ces plates-formes tout public et multi-partenariales traitent de tous les secteurs professionnels et de tous les aspects de la vie professionnelle en proposant à la fois documentation multimédia en libre service, entretiens sans rendez-vous et rencontres collectives. Mais surtout, leur caractéristique commune est qu'elles sont organisées en pôles partant des préoccupations des usagers, affichant des intitulés concrets comme « changer sa vie professionnelle », susceptibles de fonctionner comme miroir des questions personnelles.

Un des principes fondateurs de chaque cité des métiers est donc d'offrir des modalités complémentaires d'information dont la constitution résulte de l'analyse des besoins des publics et ce en alliance avec les prin-

5. L'association « réseau des cités des métiers » créée en octobre 2001 regroupe toutes ces structures et organise des échanges de pratiques entre elles.

cipaux partenaires de chaque domaine. Cette même architecture est d'ailleurs depuis peu expérimentée dans le champ de l'information et de l'orientation en matière de santé dans la toute nouvelle « cité de la santé » qui vient de voir le jour, toujours au sein de la médiathèque de La Villette. Cette cité de la santé s'appuie sur les quinze ans d'expérience de l'équipe « médecine-santé », et propose quatre pôles : « s'informer sur les droits », « entretenir sa santé, prévenir », « s'informer sur un problème de santé », « vivre avec une maladie, un handicap, accompagner un proche ».

La complémentarité des médias, base du concept cité des métiers

Ce caractère « multimédia », au sens étymologique du terme, présente un double intérêt. Il permet, d'une part, aux usagers d'utiliser le « canal » qui leur paraît le plus pratique, le plus adéquat ou le plus familier pour rechercher de l'information, et, d'autre part, de balayer l'ensemble des sources potentielles, sachant qu'à l'évidence toutes les données ne sont pas simultanément alimentées sur tous les supports. Il se développe ainsi des stratégies d'allers et retours entre des entretiens avec les conseillers et

l'utilisation de tel ou tel document favorisant l'autonomie individuelle⁶. À l'usage, nous observons qu'il y a principalement trois modes d'entrée⁷ dans la cité des métiers.

Utiliser un outil ou bénéficier d'un service précis

Ces usagers se rendent pour la première fois à la cité des métiers dans le but précis d'utiliser une ressource documentaire pré-identifiée, pour taper leur *curriculum vitae* par exemple, autrement dit pour exploiter une ressource précise - outil ou service - qu'ils savent pouvoir trouver sur place. Quelle que soit la finalité de leur démarche (recherche d'emploi, de stage, d'orientation, d'information...), ils viennent trouver un outil technique.

Chercher la réponse à une question

Ces usagers « entrent » à la cité des métiers pour trouver une réponse à une question qu'ils savent exprimer : un emploi dans un secteur donné, une entreprise pour un contrat de qualification, des informations ou un conseil sur un sujet précis... sans relier leur démarche à un outil particulier. Ils arrivent avec une question formulée qui circonscrit le champ de leur recherche et la forme de la réponse. Ils viennent la plupart du temps une première fois pour explorer les ressources existantes, repérer l'outil, le service, le conseil susceptible de leur être utile, puis ils reviennent pour s'en servir. Cependant,

6. Encore faut-il d'ailleurs souvent faciliter le décodage de la cité des métiers. Par deux dispositifs financés par l'État (DDTEFP) et la Région (« clef d'accès » et « modules d'initiation aux nouvelles technologies »), des groupes sont accueillis avant l'ouverture de la cité des métiers le matin pour des séances de découverte des ressources. Ces dispositifs ne suffisent d'ailleurs pas à répondre à tous les besoins en la matière. Qui plus est, on est souvent face à une « fragmentation » de l'élaboration des projets professionnels qui, loin d'autonomiser, infantilise.

7. Cette typologie résulte d'une étude réalisée par S. Tiévant à partir de 70 entretiens semi-directifs d'usagers.

derrière la question se cache parfois un problème qu'il est nécessaire de les aider à déceler.

Chercher des éléments pour éclairer une situation

Il s'agit là d'usagers qui ne savent pas vraiment ce qu'ils cherchent ou qui, parfois, ne savent plus quelle question poser tant ils sont décalés par rapport aux règles du jeu, ou tant ils ont tourné sans trouver d'issue. Ils n'ont pas de question précise, mais un problème qui peut se résumer de la façon suivante : voilà ma situation, qu'est-ce que vous en pensez, qu'est-ce que je peux faire ? Il y a là un problème à traiter qui nécessite une analyse de situation, une relation interactive entre l'offre (humaine le plus souvent) et la personne. Comme les précédents, ces usagers font souvent une première visite de repérage.

Une mobilisation des ressources documentaires selon les préoccupations

Tous types d'entrée confondus, c'est en moyenne une fois sur quatre que les usagers rencontrent un conseiller pour un entretien. Cela signifie que c'est une fois sur quatre que l'usager (qui revient en moyenne une demi-douzaine de fois) bénéficie d'un entretien, qu'ensuite il exploite en utilisant les documents qui l'intéressent.

Pour répondre à la diversité des besoins de ces usagers, chacun des cinq pôles de conseil de la cité des métiers fait appel à la fonction documentaire de façon différente.

Trouver un emploi : de la consultation d'offres à l'information sur les entreprises

À l'ouverture, en 1993, la première demande « documentaire » des usagers (plus de la moitié était demandeurs d'emploi) portait sur la consultation des offres d'emploi, et

Deux consoles thématiques à la cité des métiers de La Villette. Cliché : CSI/Michel Lamoureux.

la salle Minitel proposant 12 bornes 3614 ANPE (Agence nationale pour l'emploi) utilisables par créneaux de 20 minutes était totalement saturée. La situation de l'accès aux bases de données d'offres d'emploi a considérablement évolué en quelques années. Aujourd'hui, la demande porte au moins autant sur la recherche d'information sur les entreprises (pour préparer des mailings ciblés, des entretiens d'embauche).

Une nouvelle salle « ressources emploi » propose des séquences de 55 minutes d'utilisation de 10 consoles avec deux scénarios au choix : recherche d'offres ou recherche d'informations sur les entreprises à partir d'une présélection de site, d'un accès particulier au Kompass et d'un moteur de recherche ; le temps a dû être triplé pour correspondre à une recherche moyenne (qu'il s'agisse d'offres d'emploi ou d'informations sur les entreprises, l'univers des possibles est bien plus large que sur l'ancien service minitel).

La demande porte aussi sur les techniques de recherche d'emploi (guides pratiques, exemples de CV et tests de recrutements), l'emploi à

LES SUPPORTS DOCUMENTAIRES À LA CITÉ DES MÉTIERS DE LA VILLETTE

l'étranger et les descriptions détaillées de professions (fiches du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois, Rome, de l'ANPE).

Choisir son orientation : problème de l'obsolescence

A priori, l'information d'orientation scolaire et professionnelle ne devrait pas poser d'énormes problèmes, puisqu'elle devrait pouvoir utiliser les mêmes outils que ceux des centres d'information et d'orientation (CIO) et des centres de documentation et d'information (CDI) traditionnels. Effectivement, nous proposons comme ces centres documentaires la base des documents de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) que nous complétons par des ouvrages et fascicules de plusieurs éditeurs spécialisés (par exemple, le Centre d'information et de documentation jeunesse ou CIDJ, Rome-ANPE, *L'Étudiant*, Association pour l'emploi des cadres ou Apec, la Documentation française, *Rebondir*). En fait, la principale difficulté vient des problèmes de délais de mise à jour. Les délais d'une grande médiathèque publique avec la reliure externalisée et les problèmes de début d'annuité budgétaire nous conduisent souvent à avoir des collections décalées d'une année scolaire et donc périmées.

Trouver une formation : absence d'outils à la hauteur des ambitions des discours politiques

En matière de formation professionnelle, la demande principale est l'identification précise d'un stage, éventuellement accompagnée d'interrogations sur les droits. Si l'on s'attend bien sûr à ne pas forcément trouver l'offre d'emploi dont on rêve, on se doute moins qu'il n'existe aucun catalogue général des possibilités de formation et, qu'en réalité, l'exploration de l'offre de formation doit commencer par une analyse du statut et du droit à financement de

chaque individu. Problème d'autant plus crucial que les discours sur la « formation tout au long de la vie » version post-moderne de l'éducation permanente prête à penser (à juste titre !) qu'il va falloir que chacun s'y mette, sans qu'il y ait pour autant de point d'entrée « généraliste ».

En ce domaine, la situation est plus que paradoxale. Certes, 40 maisons de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE) et des fonds d'assurance formation (comme les Fongécif) ou autres existent. Certes, dans les

ment du capital de compétences de l'individu. Les médiathèques publiques, cofondatrices et cogérantes de l'éducation permanente, devraient d'ailleurs se sentir particulièrement interpellées par cette vacance de lieux-réponses.

Le problème n'est pas seulement celui du manque de tels lieux, il est aussi celui du manque d'outils. Pour répondre au mieux à la demande formulée, en plus des catalogues papier mis à jour quotidiennement par les conseillers, nous avons installé

Le service de documentation à la cité des métiers de La Villette.

Cliché : CSI/Pierre Carrère

grosses entreprises et les chambres consulaires on informe ses ressortissants ; dans chaque région, des carrefours d'animation régionale de l'information sur la formation (Carif) et, au niveau national, le Centre Inffo, animent l'information pour les professionnels. Mais force est de constater qu'aucune politique cohérente d'information et d'accès du citoyen aux possibilités de formation tout au long de la vie n'existe. Qui a entendu parler de la validation des acquis de l'expérience et de ses modalités ? Quel contrat à durée déterminée (CDD) en fin de contrat connaît ses droits au congé formation ? Il n'est pas besoin de rappeler quels enjeux socio-économiques se cachent derrière cette question du développe-

ment dans l'espace principal de la cité des métiers, une grappe de 4 bornes « formation professionnelle », offrant 3 portails « catalogue de l'offre » et une borne « réglementation ». Force est de constater que la plupart des usagers se perdent dans la complexité des sites proposés, dont l'organisation et le langage sont plutôt destinés aux professionnels des missions locales ou des directeurs des ressources humaines (DRH). Car les bases de données révèlent le même caractère velléitaire : elles donnent clairement priorité aux professionnels de la prescription de formation (missions locales, agences locales pour l'emploi, services de DRH) et n'investissent en rien dans l'usage par le citoyen lambda.

« Changer sa vie professionnelle », un pôle sans documentation spécifique, mais très prescripteur

Le pôle « changer sa vie professionnelle » utilise peu la documentation dans sa fonction centrale. Son action se situe en effet en amont des questions d'orientation pour lesquelles il lui arrive bien sûr de renvoyer vers les fonds documentaires. Mais, dans la majorité des cas, son travail est un travail d'écoute et de reformulation. « Comment changer ? À qui parler ? Pourquoi, comment, avec quel financement faire un bilan de compétence ? » Pour cette fonction, tout au plus fait-on appel à des listes de centres de bilan ou de validation d'acquis et à quelques documents sur les réglementations.

On pourrait penser qu'il arrive de conseiller tel ou tel dossier méthodologique, mais c'est très rarement le cas, faute d'outils pertinents. Peut-on d'ailleurs raisonnablement penser que des ressources en libre-service pourraient aider au travail sur soi ? Cela dit, ce pôle est un de ceux qui prescrit le plus la consultation descriptive sur les métiers, préparant ainsi le travail d'orientation professionnelle qui suivra.

Créer son activité : un éparpillement d'outils et une difficile anticipation des demandes

Ce pôle est en recherche permanente de ressources pour répondre précisément aux demandes thématiques des usagers, dans les limites de la protection intellectuelle et l'envie de ne pas standardiser la créativité. Il existe en la matière une importante production concernant les statuts et des collections de dossiers édités par l'Agence pour la création d'entreprise (APCE). La cité des métiers utilise aussi l'outil « Balise », cédérom connecté, et s'attache à explorer régulièrement l'importante production de dossiers sectoriels thématiques

mal connue et éparpillée entre de multiples organismes soutenant tel ou tel type de création d'activité.

En plus du risque d'obsolescence des documents, nous sommes là dans un domaine où il est à la fois nécessaire et difficile d'anticiper la demande : comment (et avec quels outils ?) conseiller pertinemment un porteur de projet ?

Découpage du fonds en pôles de conseil

Les pôles d'une cité des métiers sont définis d'après les préoccupations des usagers. On souhaiterait évidemment généraliser à tout niveau une telle démarche d'« usager acteur » : partir des préoccupations concrètes, proposer un chemin qui aide l'individu à formaliser son besoin d'information en lui permettant de l'affiner progressivement. Mais, en réalité, il est relativement difficile de découper la documentation imprimée à la fois selon ces principes et selon les pôles : beaucoup de documents mélangent les approches de l'insertion, de l'orientation et de la recherche de session de formation.

A été finalement constitué un fonds « information sur les professions », certes référé au pôle « choisir

son orientation », mais de fait utilisé par tous les pôles. En terme de thématique par profession, seuls y échappent les collections des conventions collectives (liées à « emploi », droit du travail) et les dossiers thématiques de création d'entreprises. Un rayonnage « usuels » regroupe les grandes encyclopédies métiers incontournables (Rome-Anpe, collections Actuel CIDJ et Fiches métiers Onisep).

La taille des fonds imprimés est d'ailleurs très variable selon les pôles. Arrive en tête « choisir son orientation » avec le fonds d'information sur les professions déjà mentionné et son équivalent sur l'enseignement, suivi par « trouver un emploi » regroupant le droit du travail (qui va d'ailleurs au-delà de la recherche d'emploi), quelques données quantitatives, les techniques de recherches d'emploi et des guides spécialisés, comme emploi à l'étranger et publics spécifiques. « Créer son activité » suit, proposant principalement des ouvrages sur les statuts des entreprises et des guides généralistes ou thématiques. « Trouver une formation » s'intéresse à la formation professionnelle. Il ne regroupe ainsi que quelques titres sur le droit à la formation, des annuaires et des catalogues. Enfin, le pôle « changer sa vie professionnelle » ne possède pas de fonds imprimé spé-

La cité des métiers de Nîmes et du Gard.

Clicbé : CSI/Bernard Baudin

La cité de la santé à La Villette.

cifique. On retrouve à peu près le même ordre en ce qui concerne la répartition quantitative des écrans informatiques qui donnent accès soit à des portails de présélections Internet, soit à des outils locaux (vidéos d'information, didacticiels et autres machines à CV).

Dans l'idéal, il serait très profitable de pouvoir baliser des parcours indicatifs de recherche partant de la question de l'usager, indiquant démarches, interlocuteurs et ressources à consulter.

La recherche d'information via des bornes portails web

À l'époque de la création de la cité des métiers, il était relativement facile de proposer intelligemment ce que l'on appelait à l'époque des « outils multimédias » comme des juke-box de vidéos d'information, des machines à CV et autres QCM (questions à choix multiples) de tests de connaissance. On les sélectionnait comme des ouvrages imprimés en fonction de critères de pertinence de contenu, de niveau de langage et d'ergonomie, on en donnait une définition la plus fonctionnelle et parlante pour les usagers et on espérait que ceux-ci arriveraient à en comprendre l'intérêt et l'architecture. Même s'ils se révélaient

Clicbé : CSI/Michel Lamoureux

peu pertinents pour les publics non familiarisés avec les ordinateurs, ils ont satisfait les attentes de nombreuses personnes.

Mais, aujourd'hui, surgit une nouvelle génération de difficultés avec la généralisation des bases de données sur Internet. Bien sûr, si la totalité des publics était habituée à la fois aux ordinateurs et aux stratégies de recherche en ligne, il suffirait de proposer des signets, des moteurs de recherche, voire des systèmes d'encadrement et de bridage pour éviter la tentation de navigations trop sauvages. Malheureusement, la réalité est tout autre. Aussi bien pour la cité de la santé que pour la cité des métiers, nous avons donc cherché à clarifier au mieux l'accès à l'information en ligne. Nous avons retenu le principe de consoles thématiques de type « portail », facilitant au mieux l'accès aux ressources pertinentes sur un thème précis, comme « consulter des catalogues de formation professionnelle ».

Chacune de ces bornes porte une signalétique descriptive précisant sa fonction « accès à des sites web sélectionnés sur... » et est équipée de quelques pages d'orientation fonctionnant comme navigateur bridé. Elle ne permet la navigation que dans un nombre restreint de sous-arborescences de sites présélectionnés. Force

est de constater que même sous cette forme très guidée, de nombreux usagers ne parviennent pas à trouver l'information qu'ils cherchent. Prenons par exemple le cas d'une personne cherchant des « cours du soir de bureautique ». Comment faciliter une telle recherche ? À supposer que l'offre existe, comment savoir où chercher ? Sa localisation dans les architectures suppose une bonne représentation de l'organisation logique des thèmes et des sites, mais aussi une maîtrise du vocabulaire technique. Beaucoup d'entre eux ont en fait des difficultés à comprendre la nature même de l'outil mis à leur disposition. Faute de pratique de l'Internet, ils ne réalisent pas qu'un portail puisse donner accès à plusieurs sites, mélanges d'auteurs et d'éditeurs différents.

Ce problème se pose autant à la cité des métiers qu'à la cité de la santé. En réalité, ces espaces participent à une évolution générale qui transforme progressivement les déjà classiques « didacthèques » ou batteries de minitel vers des systèmes « trop » intégrés. Pour autant, comme il ne s'agit pas de cybercafés vraiment complètement ouverts, leur logique d'entre deux est difficile à comprendre, même pour des usagers familiers des moteurs de recherche et d'Internet⁸.

L'enjeu de l'utilité sociale de la CSI

Outre la « satisfaction directe » des interrogations quotidiennes de ses usagers, la cité des métiers se propose de remplir trois fonctions plus

8. On aurait d'ailleurs pu croire que la mise en place d'un vrai mini cybercafé au sein de tels espaces aurait pu être une solution polyvalente (après formation sous forme d'ateliers)... Malheureusement la mise en place de cybercafés gratuits et ouverts à tous dans des lieux publics pose la question de la distorsion de concurrence par rapport à leurs homologues payants. L'expérience montre aussi que de tels cybercentres sont plus souvent squattés pour d'interminables séances de « chat », ce qui rend improbable tout autre usage.

« culturelles ». Une première fonction consiste à aider les usagers à dépasser l'urgence. Venant pour trouver un emploi ou une formation, ils devraient pouvoir aussi entreprendre une réflexion à plus long terme comme, par

L'enjeu est à la fois crucial et évident : que chacun de nos concitoyens identifie la Cité des sciences comme un espace utile, à savoir un nouveau type de centre documentaire, prêt à répondre, sur place ou en ligne, à toutes ses questions et préoccupations en lien avec les avancées scientifiques et techniques

exemple, changer sa vie professionnelle ou créer son activité. Dans les faits, on observe que les usagers sont très nombreux à faire des allers et retours entre plusieurs pôles, lors d'une ou plusieurs venues à la cité des métiers. C'est sans doute au moins autant les entretiens avec les conseillers que la lisibilité des pôles qui favorisent ce

passage de l'urgence à la construction d'un projet à plus long terme.

Contrairement à ce passage du court au long terme, de l'urgence à une construction de projet qui concerne l'offre interne à la plateforme, la deuxième fonction « culturelle » consiste à donner aux usagers l'envie et les moyens de se documenter et de chercher « ailleurs ». À la CSI, il s'agit particulièrement de les inciter à franchir un couloir et à utiliser les ressources de la médiathèque (revues, annuaires et études professionnelles, rapports d'activités et bien sûr documentation technique). Pour ce faire, une brochure est distribuée qui fait le lien entre les préoccupations individuelles et les différentes ressources documentaires de la CSI. Elle devrait bientôt être doublée d'un système de recherche informatisé. Actuellement, un usager de la cité des métiers sur trois utilise aussi la médiathèque. L'ouverture de la cité de la santé et la similitude de ces deux offres devront sans doute encore développer ces usages croisés. D'autres espaces de services pourraient d'ailleurs voir le jour, généralisant cette même logique de réponse aux préoccupations et faisant le lien avec les multiples organismes d'information thématique des publics (cité de l'environnement, cité du consommateur technologique pour ne nommer que les deux plus évidentes)⁹.

9. La situation en la matière est paradoxale : même si le développement de services et l'hybridation avec des organismes de conseil aux citoyens sont certainement une voie de progrès, on observe peu de réalisations concrètes. Ainsi, les autres cités des métiers qui ont vu le jour ne se situent pas dans des bibliothèques publiques.

Quant à la troisième fonction culturelle, c'est celle qui pourrait conduire les usagers à découvrir et utiliser l'ensemble des ressources d'un aussi grand centre culturel que la CSI, en particulier les expositions. La cité des métiers n'est que la porte d'entrée, au-delà de laquelle les choses sont plus compliquées, et ce pour au moins deux raisons. D'une part, les expositions sont payantes¹⁰ et d'autre part le lien d'utilité n'est pas immédiat. Cela implique qu'il faut baliser le chemin qui conduit de la plateforme, dont l'intérêt personnel est évident, aux ressources proprement « culturelles ». Dans ce travail, force est de constater que nous n'en sommes aujourd'hui qu'aux balbutiements. Les années prochaines verront la multiplication de « parcours métiers » dans l'ensemble de la CSI et la mise en place d'un collège de la CSI, ainsi que de catalogues et d'autres outils transversaux de navigation.

L'enjeu est à la fois crucial et évident : que chacun de nos concitoyens identifie la Cité des sciences comme un espace utile, à savoir un nouveau type de centre documentaire, prêt à répondre, sur place ou en ligne, à toutes ses questions et préoccupations en lien avec les avancées scientifiques et techniques.

Février 2002

10. Le même abonnement annuel permet à la fois l'emprunt des documents de la médiathèque et donne accès librement à toutes les expositions de la CSI. Aux moins de 25 ans, il coûte 19 euros. Pour les autres publics, 23 euros.